

Appel à candidatures pour une résidence-mission

**sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises
Département de la Haute-Garonne**



Du mois de septembre 2025 au mois de janvier 2026

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, et des accords cadre entre la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, les deux partenaires lancent un :

Appel à candidatures pour une résidence-mission en livre et lecture

En direction des artistes et collectif (max 3 personnes) dont la recherche et la pratique peuvent se lier à la thématique.

« Sur les chemins du bonheur »

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises compte de nombreux chemins.

Son territoire irrigué par la RN-125 : La route de la Liberté est depuis toujours un territoire à la fois de passage et d'ouverture à l'autre mais aussi de résistance et de forte identité ancrée sur des valeurs et des événements de terroir : brandons (feux de la Saint-Jean), pastoralisme, chants pyrénéens... Ce territoire est riche de son histoire et doté d'un patrimoine exceptionnel : 2 grands sites d'Occitanie : Luchon et Saint-Bertrand-de-Comminges, un patrimoine archéologique, urbain et rural unique.

PRÉAMBULE

Il s'agit pour l'artiste-résident.e de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il.elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant assez radicalement des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent.e, le/a jeune adulte qui est aussi l'élève, l'apprenti.e, l'étudiant.e, le/a jeune entrant dans la vie active, les familles, les associations mais également les habitant.e.s en situation spécifique (handicap, maintien à domicile...) dans une approche croisée, qui au-delà de cette jeunesse, prend en compte sa famille et son entourage comme énoncé.

Les résidences-missions contribuent, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune et habitant.e du territoire dans leurs différents temps de vie.

>> détails dans l'Annexe 1 sur la définition de la résidence-mission.

CONTEXTE DE CETTE RÉSIDENCE-MISSION

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, et en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC), et les autres partenaires associés, propose une résidence-mission aux artistes et/ou collectifs d'artistes relevant du domaine du livre et de la lecture.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle est menée en faveur de tous les habitant.e.s, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) tout au long de leur vie.

Les partenaires, précités, soutiennent cette résidence-mission sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle présents sur le territoire, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

TERRITOIRE D'ACTION

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises est située à l'extrémité sud du département de la Haute-Garonne.

Localisée au cœur des Pyrénées Centrales, à 1h30 en voiture (A64) et 1 h en train (gare de Montréjeau Gourdan-Polignan ou Marignac) au sud-ouest de Toulouse en direction de Bagnères-de-Luchon et de l'Espagne, la CCPHG s'étend sur 637 km² et compte 15 379 habitants (Insee 2022).

Aujourd'hui, la Communauté de Communes compte des populations très différentes : anciennes générations, nouveaux arrivant.e.s, habitant.e.s en résidence secondaire, touristes, celles et ceux de la plaine, du piémont ou de la montagne, les plus jeunes trop peu nombreux.ses...

Cette Communauté de Communes résulte de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du canton de Saint-Béat, la Communauté de Communes du Haut Comminges et la Communauté de Communes du Pays de Luchon.

La communauté de communes est composée de 76 communes. Son siège est fixé à Gourdan-Polignan.

Son Président est M. Alain Puente.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE « SUR LE CHEMIN DE NOS CULTURES »

La commission « Action culturelle et coopération transfrontalière » de la Communauté de Communes a travaillé à l'élaboration de son Projet Culturel de Territoire qui s'articule autour de trois axes stratégiques structurants :

- La culture tout au long de la vie
- Vécus, valeurs, vallées : un patrimoine à transmettre et à partager
- Se donner la main : une communauté de coopérations

CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION ET ATTENDUS

L'objectif est de permettre aux habitant.e.s de s'approprier le thème et le domaine du livre et de la lecture à travers le partage de l'univers artistique d'un.e créateur.ice contemporain.e.

Il s'agira d'associer au plan local le plus grand nombre d'acteur.ice.s et pas uniquement de la culture pour créer une véritable synergie autour du projet.

Aller vers, pour faire venir à...

La valorisation de l'identité et du patrimoine : l'un des objectifs principaux est de mettre en valeur l'identité culturelle du territoire et de préserver son patrimoine matériel et immatériel.

Cela peut inclure la promotion des traditions locales, des pratiques artisanales, de l'architecture traditionnelle, de la gastronomie régionale... La présence du projet dans l'espace public, tout cela sera autant de pistes de travail à questionner dans le cadre de cette résidence.

L'artiste (ou le collectif) résident.e est invité.e dans ce cadre à proposer des gestes artistiques permettant aux publics d'appréhender et de s'approprier ces processus de créations. Il.elle proposera aussi différentes formes de sensibilisation à la création contemporaine et à sa/leur démarche artistique allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères, démonstratives de leurs œuvres.

Pour cela, il.elle travaillera en étroite collaboration avec les acteur.ice.s locaux et notamment à partir des documents collectés sur le territoire.

Il s'agira à travers la captation de récits de vie des habitants et ainsi des trajectoires du territoire d'encourager à l'expression orale et écrite et de mettre en mots les représentations du territoire, d'en révéler les identités et les richesses patrimoniales. Ce travail d'expression participatif devra proposer aux participant.e.s une approche singulière de son histoire et de ses cheminements, tant personnels que collectifs (histoire vivante et dynamique). Le partage avec les habitant.e.s, l'appropriation d'une histoire locale et la transmission seront au centre de la démarche.

Le respect de la charte des droits culturels de la personne devra être un axe fort dans l'opérationnalité de la résidence.

L'artiste retenue.e est invité.e à expérimenter artistiquement et culturellement avec la Communauté de Communes, en mobilisant les jeunes et les élèves et les très nombreux professionnels qui, au quotidien, les accompagnent dans tous les temps de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc., mais aussi aux actrices et acteurs du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

La résidence se déroulera sur les communes de :

- **Barbazan,**
- **Saint-Béat-Lez,**
- **Bagnères-de-Luchon.**

Il est attendu que des interactions entre les différentes réalisations sur le territoire soient recherchées.

Ce travail se fera en appui sur les structures culturelles ou socio-culturelles professionnelles du territoire, partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures relais sont notamment :

Barbazan

- Tiers lieux : les idées sont dans la Grange,
- EHPAD Paul Oddo,
- Lire et faire lire 31 – École de Barbazan.

Saint-Béat-Lez

- MJC de Luchon,
- Médiathèque municipale,
- École + CLAS + Collège,
- Maison de santé Serge Huet.

Bagnères-de-Luchon

- MJC de Luchon,
- ALSH Les Marmottons.

Enfin, le présent appel à candidature invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales, en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l’empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités, en conciliant le défi d’aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l’impact carbone de leur mobilité qui est l’une des premières sources d’empreinte carbone du secteur culturel ;
- Des enjeux environnementaux afin d’inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

PILOTAGE

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises coordonne la résidence. Elle désigne une personne référente pour le suivi du projet depuis le site de Marignac : M^{me} Célia Medan, chargée de mission pour l’Action Culturelle. Elle :

- Coordonne le dispositif général ;
- Coordonne la résidence-mission sur l’ensemble du territoire intercommunal en lien avec les associations, et les habitant.e.s ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l’artiste, gestion du budget...);
- Accompagne l’artiste-résident.e afin de le guider dans sa découverte du territoire ;

- Organise le plus en amont possible la communication en faveur de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitant.e.s, elle suit également la relation aux médias ;
- Veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident.e ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- Facilite, avec le concours actif des inspecteur.ice.s de l'Éducation nationale, des conseiller.e.s pédagogiques, des principaux, des proviseur.e.s et des professeurs référent.e.s, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

Le projet éducatif co-construit par l'artiste (ou le collectif) et les partenaires au plan local devra s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC (**fréquenter, pratiquer, s'approprier**) et permettra aux élèves de construire les principales compétences du référentiel de compétences en EAC (arrêté interministériel du 1^{er} juillet 2015).

Piliers	Objectifs
Fréquenter	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	Échanger avec un.e artiste, un.e créateur.ice ou un.e professionnel.le de l'art et de la culture
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques
	Identifier la diversité des lieux et des acteur.ice.s culturel.le.s de son territoire
Pratiquer	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	Mettre en œuvre un processus de création
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production
	S'intégrer dans un processus collectif
	Réfléchir sur sa pratique
S'approprier	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	Mettre en relation différents champs de connaissances
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE-MISSION

La période de résidence-mission, à proprement parler, d'une durée de 16 semaines, réparties sur 5 mois consécutifs, est prévue entre les mois de septembre 2025 et janvier 2026 : les dates de résidence seront précisées avec l'artiste ou le collectif retenu.e lors de la sélection.

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet à l'artiste retenu.e de se familiariser avec le territoire d'action, son histoire et les différents partenaires impliqués dans le dispositif.

Un temps d'information « Premier contact » autour de l'univers artistique de l'artiste sera organisé afin de définir le calendrier, à destination des professionnel.le.s encadrant.e.s concerné.e.s par la résidence, et pour lequel la présence de l'artiste retenu est obligatoire. Une réunion de rencontre et de démarrage sera programmée en début de résidence. Y seront convié.e.s, l'artiste ou le collectif retenu.e ainsi que l'ensemble des acteur.ices locaux pressenti.e.s (acteur.ice.s éducatif.ives, culturel.le.s, sociaux.les).

Ces temps de travail, dont la rémunération est comprise dans l'allocation de résidence, sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties.

PROFILS RECHERCHES

Cette résidence-mission invite un ou une artiste ou collectif relevant du domaine du livre et de la lecture, dont la recherche et la pratique trouvent une résonnance formelle avec la thématique.

L'artiste (ou le collectif) concerné.e doit pouvoir justifier d'une édition (et pas uniquement à compte d'auteur) et témoigner d'un engagement fort pour la médiation culturelle, axe non négligeable.

L'artiste candidat.e, de nationalité française ou étrangère, doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : il est en effet appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, **de manière exclusive**. Il doit pouvoir être autonome, disposer du permis de conduire en cours de validité.

L'usage oral et écrit de la langue française doit être maîtrisé.
L'empathie naturelle sera un plus.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET CONDITIONS D'ACCUEIL

- **17 035 €** toutes charges comprises comprenant le salaire (en note d'auteur ou sur facture) et pour l'artiste résident.e
- **Frais d'accueil pris en charge par la Communauté de Communes**, dont : hébergements, frais de repas, forfait kilométrique pour les déplacements locaux + prise en charge d'un AR domicile-CCPHG (équivalent train).
- **Frais de matériel : 800€ max**
- **Locaux de travail mis à disposition dans chaque commune**
- **Véhicule personnel indispensable**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs avec l'artiste résident.e sera signé avant le début de la résidence-mission entre l'artiste et la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises gère le budget.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

L'artiste devra proposer un projet en respectant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Les partenaires de cette résidence-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à des groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps, de rencontrer de façon privilégiée des artistes ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de concerner aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENDRA :

- Lettre de motivation ;
- CV (intégrant un extrait de casier judiciaire vierge pour chaque personne associée) ;
- Dossier artistique (sous forme numérique dont le poids ne doit pas dépasser 5 Méga octets) ;
- Note d'intention (5 pages maximum) précisant les axes de travail et orientations précises.

Pour ce qui concerne les actions de médiations, elles seront déclinées en axes de travail, en références artistiques et adaptées en fonction des jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire mais également pour le « tout public ».

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises

Mme Célia Medan

Courriel : c.medan@ccphg.fr

Téléphone : 06 48 88 21 68

CANDIDATURE À ENVOYER PAR COURRIEL UNIQUEMENT : c.medan@ccphg.fr

DATE LIMITE D'ENVOI : 22 AOÛT 2025

Le comité de sélection composé des différents partenaires associés au projet se réunira rapidement courant septembre. Une audition par visioconférence des candidat.e.s est prévue, permettant à chacun.e de préciser les intentions et les modalités de réalisation de la résidence.

Un courrier sera envoyé par la communauté de communes au lauréat de cet appel à projet, tout comme à l'ensemble des artistes ayant déposé un projet et non retenu.e.s par le comité.

ANNEXE 1 : QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE-MISSION À DES FINS D'EAC ?

Généralités

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Une résidence-mission repose sur :

- Un principe de pleine disponibilité de l'artiste-résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes ;
- Une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission ;
- Une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire d'accueil et d'action, durant le temps de la résidence, et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- Une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ;

- Une véritable action de communication et de valorisation générale. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

La diffusion articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence-mission dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein des établissements scolaires que de structures culturelles, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc...) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Plusieurs types de diffusions peuvent s'envisager, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, pour se déployer tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent aussi être proposés dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia cette diffusion peut se concrétiser en une présentation en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer, en chaque lieu choisi, le mode de monstration qui lui semble approprié. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide.

Il peut aussi être envisagé des présentations de plus grande envergure, comme par exemple une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc.. Là aussi ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont par ailleurs d'ores et déjà abondamment proposées à cette fin en région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance, d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc. ou mieux encore, à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique donc, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes coréalisatrices.